

Dimanche 29 avril 2018 – 14^{ème} jour de la préparation

13 mai 1917 : « *Amélia est au purgatoire jusqu'à la fin du monde.* »

Le purgatoire

Après avoir promis aux trois petits voyants qu'ils iraient au Ciel et leur avoir appris que leur ami Maria das Neves y était, sur une nouvelle question de Lucie qui demandait : « *Et Amélia ?* », Notre-Dame répondit : « *Elle est au purgatoire jusqu'à la fin du monde* ».

Cette réponse si attristante de la Sainte Vierge au sujet d'Amélia a fait couler beaucoup d'encre. Cette phrase a souvent été omise ou remplacée par des circonlocutions vagues. Pourtant, elle est parfaitement authentique et figure bien dans les fac-similés des mémoires de sœur Lucie. Il est vrai que dans un premier temps, par égard pour la famille d'Amélia, Lucie dit seulement : « *Elle est au purgatoire* ». Mais le temps ayant passé elle n'hésita à rapporter complètement les paroles de Notre-Dame dans ses mémoires. Et elle en confirma l'exactitude au père Jongen en 1946.

C'est une parole dure à entendre, mais elle est on ne peut plus claire. Et il n'y a aucune raison d'en édulcorer la signification. Le sens littéral de « *jusqu'à la fin du monde* » est le seul possible.

Toutefois, malgré sa dureté, cette parole est également consolante, car elle signifie que Amélia est réellement sauvée et entrera un jour au paradis.

L'enseignement de l'Église

Mais qu'est-ce que le Purgatoire ? Le 17^e concile œcuménique de Florence (1439-1445) en donne la définition suivante :

Si ceux qui se repentent véritablement meurent dans l'amour de Dieu avant d'avoir par des fruits dignes de leur repentir réparé leurs fautes, commises par action ou par omission, leurs âmes sont purifiées après leur mort par des peines purgatoires.

Le 19^e concile œcuménique de Trente (1545-1563) confirma l'enseignement du concile de Florence en condamnant la proposition suivante :

Si quelqu'un dit que, après avoir reçu la grâce de la justification, tout pécheur pénitent voit sa faute remise et sa condamnation à la peine éternelle annulée, en sorte que ne reste aucune condamnation à une peine temporelle à expier, ou dans ce monde ou dans le monde à venir au purgatoire, avant que ne puisse s'ouvrir l'entrée au royaume des cieux, qu'il soit anathème.

Le Catéchisme de l'Église Catholique, aux n° 1030 et 1031, a repris intégralement cette définition :

Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel.

L'Église appelle purgatoire cette purification finale des élus qui est tout à fait distincte du châtement des damnés.

L'existence du purgatoire est donc un enseignement constant de l'Église. Tous ceux qui meurent dans l'amitié avec Dieu, mais sans être complètement purs et dignes du Paradis, connaissent cet état de douloureuse purification pour le temps nécessaire à ce but.

Une vérité divine

Dans ses premières pages, la Sainte Écriture nous parle de la coutume des Hébreux de prier pour les morts. Cela signifie donc qu'il existe un état des âmes défuntes qui n'est ni l'enfer, ni le paradis. Car les damnés et les bienheureux n'ont pas besoin de nos prières.

Plus expressément encore, la Bible nous parle des sacrifices pour les défunts, sacrifices qui étaient célébrés dans le Temple. À la mort d'Aaron, on offrit des sacrifices pendant trente jours (Dt 34, 8 ; Nb 20, 30). Et Judas Maccabée, après les batailles, recueillait de l'argent qu'il envoyait à Jérusalem pour offrir des sacrifices en faveur des soldats tombés au cours de la guerre, car disait-il : « *C'est une chose sainte et salutaire de prier pour les défunts afin qu'ils soient purifiés de leurs péchés* » (2M 12, 45), phrase lue à la messe des morts (dans le rit extraordinaire). De même, le prophète Malachie nous parle du Seigneur qui purifie avec le feu les âmes des fils de Lévi.

Dans le Nouveau Testament, Jésus fait plus d'une fois allusion au purgatoire. La plus claire référence est celle sur la nécessité de régler nos comptes avec notre ennemi, avant de tomber entre les mains du juge qui nous jettera en prison et ne nous laissera sortir qu'après paiement de toute la dette « *jusqu'au dernier centime* ». (Mt 5, 25-26). Cette "prison", c'est clair, ne peut être l'enfer dont on ne sort jamais, mais le purgatoire, comme l'ont compris les Pères de l'Église.

Suivant très exactement l'enseignement de Jésus, saint Paul dit que celui qui fait des œuvres imparfaites se sauvera, mais en passant « *par le feu* » (1 Co 3, 15).

Et après saint Paul, nombreux sont les pères et les docteurs de l'Église à avoir enseigné la même chose, en particulier saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Éphrem, saint Cyprien, saint Thomas d'Aquin, etc.

C'est pourquoi le magistère de l'Église nous présente la vérité du purgatoire comme étant un dogme de foi, c'est-à-dire qu'on ne peut pas se dire catholique si on ne croit pas à l'existence du purgatoire. Ainsi, le concile de Trente « *prescrit aux évêques de tout faire pour que la saine doctrine du purgatoire, transmise par les saints Pères et les saints conciles, soit l'objet de la foi des fidèles, que ceux-ci la gardent, et qu'elle soit enseignée et proclamée en tous lieux.* »

Une souffrance terrible

Au purgatoire nous sommes, plus ou moins, purifiés selon le mérite de chacun. Il nous est difficile d'imaginer la réalité de cette souffrance, tant elle est terrible. Saint Thomas d'Aquin dit : « *La plus petite peine du purgatoire surpasse la plus grande peine que nous puissions connaître sur la terre* » et encore : « *Le même feu tourmentera les damnés en enfer et les justes au purgatoire* ».

Car l'offense faite à Dieu est une chose très grave et grande est la réparation qu'exige sa justice. Pour cette raison, les saints veillaient à expier sur la terre le plus petit manquement, y compris les « *paroles oiseuses* » (Mt 12,36). Sainte Monique disait à ceux qui l'entouraient au moment de sa mort : « *Priez pour moi ! Ne prenez pas soin de mon corps, mais seulement de mon âme* ».

Pas des larmes, mais des prières

Les défunts n'ont pas besoin de nos larmes, mais de nos prières. Encore moins ont-ils besoin de couronnes de fleurs ou de cortèges pour leur enterrement. Quelle tristesse de voir parfois, chez certains chrétiens, combien ils dépensent sans compter pour les cérémonies des funérailles

et ne se préoccupent même pas de faire célébrer une seule messe ! Pourtant, le concile de Florence dit :

Pour qu'ils soient relevés des peines de cette sorte [les peines du purgatoire], leur sont utiles les suffrages des fidèles vivants, c'est-à-dire : offrandes de messes, prières et aumônes et autres œuvres de piété qui sont accomplies d'ordinaire par les fidèles pour d'autres fidèles, selon les prescriptions de l'Église.

Le concile de Trente a également confirmé cet enseignement : « *Les âmes retenues au purgatoire sont aidées par les suffrages des fidèles, et surtout par le sacrifice de l'autel si agréable à Dieu.* »

Si nous pouvions voir les souffrances des âmes du purgatoire, comme nous veillerions à les soulager en faisant célébrer la sainte messe, en communiant, en récitant le chapelet, en faisant pénitence !

Une nuit, saint Nicolas de Tolentino vit l'âme d'un confrère défunt, frère Pèlerin d'Osimo, qui le pria de faire aussitôt célébrer une messe pour lui et pour les âmes du purgatoire. Le saint lui répondit qu'il ne le pouvait pas, car il devait attendre son tour pour célébrer. Alors le défunt conduisit saint Nicolas au purgatoire. À la vue des peines terribles que souffraient ces âmes, saint Nicolas s'effraya, alla aussitôt chez le père supérieur et le pria de l'autoriser à célébrer la messe pour le frère Pèlerin et pour les âmes du purgatoire. Ayant obtenu la permission, la célébration des messes fut le recours le plus puissant et le plus salutaire pour ces âmes souffrantes.

Un jour un religieux demanda à saint Padre Pio d'avoir, au cours de sa messe, un petit souvenir pour l'âme de son père. Et le Padre Pio célébra la messe pour l'âme du père de ce religieux. Aussitôt après la messe, saint Padre Pio appela le frère et lui dit : « *Ce matin, ton père est entré au paradis* ». Le frère en fut heureux mais aussi stupéfait, et ne put s'empêcher de s'exclamer : « *Mais, Père Pio, mon père est mort il y a trente ans.* ». Saint Padre Pio répondit gravement : « *Eh bien, mon fils, devant Dieu tout se paye !* ».

On comprend dès lors toute l'importance de faire dire des messes pour les défunts, même pour ceux qui paraissent avoir eu une vie exemplaire. Car « *l'Eucharistie remet l'homme en communion avec Dieu en le réconciliant avec Lui par le sang répandu pour la multitude en rémission des péchés* ». (Mt 26, 28)

La Sainte Vierge nous libère du purgatoire

Saint Bernardin a appelé la Sainte Vierge la « *plénipotentiaire* » du purgatoire, parce qu'elle a obtenu de son Fils les grâces et le pouvoir de libérer du purgatoire toutes les âmes qu'elle veut, car Notre-Dame a été « *associée plus intimement que tout autre au mystère de la souffrance rédemptrice* ». Alors, aimer la Sainte Vierge et recourir à Elle pour obtenir le soulagement et la libération des âmes du purgatoire doit nous tenir à cœur si nous voulons offrir des prières et des intercessions efficaces. La sainte Vierge elle-même révéla au bienheureux Alain : « *Je suis la Mère des âmes du purgatoire, et par mes prières les peines de ceux qui m'aiment sont allégées* ».

Dans ce domaine, le chapelet est tout particulièrement efficace. Saint Alphonse de Liguori nous dit : « *Si nous voulons aider les âmes du purgatoire, récitons le chapelet à leurs intentions. Cela leur sera d'un grand soulagement* ». La récitation du chapelet est donc un véritable acte de charité envers les âmes du purgatoire.

Alors, n'omettons jamais de penser à eux en récitant notre chapelet quotidien, en demandant à notre Mère du Ciel d'intercéder pour qu'elles puissent le plus vite possible passer de cet état de peine à celui de la béatitude éternelle.

NOTA BENE :

1. Prier le chapelet :
 - Pour les pèlerins qui prient le chapelet quotidiennement : avoir cette prochaine consécration de soi-même au Cœur Immaculé de Marie comme intention générale ;
 - Pour ceux qui n'ont pas encore l'habitude de dire le chapelet quotidiennement : une dizaine avec cette même intention générale de sa prochaine consécration.
2. Offrir à Dieu 1 sacrifice pour la conversion des pécheurs, et la nôtre en particulier.
3. Dire l'une des 4 prières de l'Ange ou de Notre-Dame de Fatima pour la conversion des pécheurs :
 - a. (Prière d'oraison pendant la journée) : « *Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je Vous aime, et je Vous demande pardon pour ceux qui ne croient pas, qui n'adorent pas, qui n'espèrent pas et qui ne Vous aiment pas* ». L'Ange de la Paix, printemps 1916.
 - b. (Prière d'oraison pendant la journée et après chaque communion) : « *Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je Vous adore profondément et je Vous offre les Très Précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Jésus-Christ présent dans tous les tabernacles de la terre, en réparation des outrages, sacrilèges et indifférences par lesquels Il est Lui-même offensé. Et par les mérites infinis de Son Très Saint Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, je Vous demande la conversion des pauvres pécheurs* ». L'Ange de la Paix, automne 1916.
 - c. (Lorsque l'on fait un sacrifice) : « *Ô Jésus, c'est par amour pour Vous, pour la conversion des pécheurs, en réparation des péchés commis contre le Cœur Immaculé de Marie, et pour le Saint-Père* ». Notre-Dame, 13 juillet 1917 (et Jacinthe qui a rajouté « *et pour le Saint-Père* »).
 - d. (Après chaque mystère du chapelet) : « *Ô mon Jésus, pardonnez-nous péchés, préservez-nous du feu de l'enfer et conduisez au Ciel toutes les âmes, secourez surtout celles qui ont le plus besoin de Votre sainte miséricorde* ». Notre-Dame, 13 juillet 1917.

Bienheureux François et Jacinthe, *priez pour nous !*

Saint Michel Archange, gardien de la France, *priez pour nous !*